

CONDITIONS GENERALES B2B



1. Identification de la Société

La société VIVOCAZ (la « **Société** ») est une société par actions simplifiée, inscrite au RCS de SOISSONS sous le n°832 322 721, dont le siège social est situé 8 B rue de la gare, MERCIN-ET-VAUX (02200).

La Société peut être contactée à l'adresse e-mail contact.vivofleet@vivocaz.fr.

2. Services proposés

La Société propose à ses clients professionnels (le « **Client** ») une solution logicielle (l'« **Application** ») qui permet notamment de digitaliser le dossier d'information d'un véhicule, suivre son entretien, estimer sa valeur de revente, budgétiser ses coûts, et mettre les utilisateurs de l'Application en relation avec des professionnels partenaires liés au secteur de l'automobile (les « **Services** »).

3. Documents contractuels

La relation contractuelle entre le Client et la Société est régie, par ordre hiérarchique décroissant, par les documents suivants :

Le devis (le « Devis »)	<ul style="list-style-type: none">- Il est établi sur la base des besoins du Client- Le Client doit l'accepter par écrit (y compris par email) dans un délai de 30 jours à compter de son émission. Cette acceptation vaut acceptation des Conditions Générales dans leur version en vigueur à la date du Devis- En cas de contradiction, le Devis prévaut sur les Conditions Générales- En cas de contradiction, le Devis le plus récent prévaut sur le(s) plus ancien(s)
Les conditions générales (les « Conditions Générales »)	<p>Elles définissent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les modalités de souscription par le Client aux Services et d'utilisation des Services par le Client et les Conducteurs,- Les obligations respectives des Parties. <p>Elles sont accessibles par un lien direct en bas de page de l'Application.</p>

4. Conditions d'accès aux Services

- (i) Le Client est une personne physique disposant de la pleine capacité juridique ou une personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du Client et pour son compte.
- (ii) Le Client a la qualité de professionnel, entendu comme toute personne physique ou morale agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

5. Modalités de souscription aux Services

Pour souscrire aux Services, le Client contacte directement la Société par tout moyen utile et notamment via les coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de la Société* ». La Société étudie la demande et peut la refuser si le Client ne remplit pas les conditions prévues à l'article « *Conditions d'accès aux Services* ».

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte au nom du Client (le « **Compte** ») avec un accès administrateur lui permettant d'accéder aux Services à l'aide de son identifiant de connexion et de son mot de passe.

6. Création d'accès Conducteur

Une fois le Compte créé, le Client peut librement créer des accès pour des utilisateurs de l'Application, ayant la qualité de salariés du Client ou liés avec ce-dernier par un lien contractuel direct (les « **Conducteurs** ») dans la limite du nombre prévu dans les Services souscrits. Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Conducteurs, du paramétrage de leurs droits d'accès et de leur utilisation personnelle de l'Application.

7. Description des Services

7.1. Les Services

Les Services auxquels le Client a souscrit sont décrits dans le Devis. Les Conducteurs ont accès aux Services décrits dans les Conditions d'Utilisation de l'Application accessible sur le lien suivant : cgu_conducteur.vivofleet@vivocaz.fr

Le Client reconnaît :

- avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des Services de la Société,
- que la mise en œuvre des Services nécessite d'être connecté à internet et que la qualité des Services dépend de cette connexion, dont la Société n'est pas responsable.

La Société se réserve la possibilité de proposer tout autre Service.

Toute demande de modification des Services souscrits devra faire l'objet d'un Devis complémentaire.

7.2. Les prestations complémentaires

➤ Maintenance

Le Client bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance, notamment corrective et évolutive. Dans ce cadre, l'accès à l'Application peut être limité ou suspendu.

Concernant la maintenance corrective, la Société fait ses meilleurs efforts pour fournir au Client une maintenance corrective afin de corriger tout dysfonctionnement ou bogue relevé sur l'Application.

Concernant, la maintenance évolutive, le Client bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance évolutive, que la Société pourra réaliser automatiquement et sans information préalable, et qui comprend des améliorations des fonctionnalités de l'Application et/ou installations techniques utilisées dans le cadre de l'Application (visant à introduire des extensions mineures ou majeures).

L'accès à l'Application peut par ailleurs être limité ou suspendu pour des raisons de maintenance planifiée.

➤ Hébergement

La Société assure, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de l'Application, ainsi que des données produites et/ou saisies par/sur l'Application, sur ses serveurs ou par l'intermédiaire d'un prestataire d'hébergement professionnel, et sur des serveurs situés dans un territoire de l'Union européenne.

➤ Assistance technique

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services, le Client peut contacter la Société sur le chat dédié sur l'Application ou aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de la Société* ».

8. Durée de souscription aux Services

8.1. Période d'essai

A compter de la souscription aux Services, le Client bénéficie d'une période d'essai (la « **Période d'essai** ») dont la durée est indiquée dans le Devis.

Durant la Période d'essai, le Client peut mettre fin aux Services gratuitement, sans préavis et sans motif, en adressant à la Société une demande aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de la Société* » ou à travers son Compte.

8.2. Abonnement

A l'issue de la Période d'essai, le Client souscrit aux Services sous forme d'abonnement (l'« **Abonnement** ») pour une période initiale indiquée dans le Devis.

Il se renouvelle tacitement, pour des périodes successives de même durée que la période initiale (avec la période initiale, les « **Périodes** »), de date à date, sauf si l'Abonnement est dénoncé dans les conditions de l'article « *Fin des Services* ».

9. Conditions financières

9.1. Prix des Services

Les prix des Services auxquels le Client a souscrit sont indiqués dans le Devis.

Toute Période entamée est due dans son intégralité. Dans le cas où la Période d'essai est payante et que le Client y met fin dans les conditions de l'article « *Période d'essai* », le Client sera uniquement redevable du prix des Services calculé au prorata pour la durée de la Période d'essai écoulée.

La Société est libre de proposer des offres promotionnelles ou des réductions de prix.

Les prix peuvent être révisés à tout moment dans les conditions de l'article « *Modification des Conditions Générales* ».

9.2. Modalités de facturation et de paiement

La Société adresse au Client une facture pour la Période d'essai et/ou par Période par tout moyen utile. Les modalités de facturation et de paiement de la Société sont spécifiées dans le Devis. Le Client garantit à la Société disposer des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement sélectionné.

9.3. Retard ou défaut de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement, la Société se réserve le droit, dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, de :

- suspendre immédiatement les Services en cours jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues,
- facturer à son profit un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant des sommes non réglées à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

10. Droits de propriété intellectuelle

10.1. Droits de propriété intellectuelle sur l'Application

L'Application est la propriété de la Société, de même que les logiciels, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) qu'elle exploite. Ils sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. La licence que la Société consent au Client n'entraîne aucun transfert de propriété.

Le Client et les Conducteurs bénéficient d'une licence non exclusive et non transmissible d'utilisation de l'Application pour la durée prévue à l'article « *Durée de souscription aux Services* ».

10.2. Droits de propriété intellectuelle sur les Contenus et témoignages

En souscrivant aux Services de la Société, le Client reconnaît que les contenus de toute nature qu'il publie sur l'Application (les « **Contenus** ») sont diffusés dans un esprit d'échange communautaire.

Le Client peut également réaliser des témoignages concernant son utilisation des Services.

Par conséquent, le Client consent à ce que la Société puisse :

- diffuser les Contenus et les témoignages à titre gracieux sur l'Application et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles la Société a des accords, par tout moyen et sur tout support, aux fins de promotion de l'Application,
- traduire les Contenus et les témoignages en toutes langues,
- modifier (notamment le cadrage, le format et les couleurs) et/ou les adapter les Contenus et les témoignages (notamment aux contraintes techniques de l'Application (altérations ou dégradations dans leur qualité).

11. Obligations et responsabilité du Client

11.1. Concernant la fourniture d'informations

Le Client s'engage à fournir à la Société toutes les informations nécessaires pour la souscription et l'utilisation des Services.

11.2. Concernant le Compte du Client

Le Client :

- garantit que les informations transmises dans le formulaire sont exactes et s'engage à les mettre à jour,
- reconnaît que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation,
- est responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et mot de passe. Tout accès à l'Application à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par lui.

Le Client doit immédiatement contacter la Société aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de la Société* » s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que la Société aura le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Conducteurs, du paramétrage de leurs droits d'accès.

11.3. Concernant l'utilisation des Services

Le Client est responsable de son utilisation des Services et de toute information qu'il partage dans ce cadre. Il est également responsable de l'utilisation des Services et de toutes informations partagées par les Conducteurs. Il s'engage à ce que les Services soient exclusivement utilisés par lui et/ou les Conducteurs, qui sont soumis aux mêmes obligations que lui dans leur utilisation des Services.

Le Client s'interdit de détourner les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus, et notamment pour :

- exercer une activité illégale ou frauduleuse,
- porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- porter atteinte à des tiers ou à leurs droits, de quelque manière que ce soit,
- violer une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- exercer toute activité de nature à interférer dans le système informatique d'un tiers notamment aux fins d'en violer l'intégrité ou la sécurité,
- effectuer des manœuvres visant à promouvoir ses services et/ou sites ou ceux d'un tiers,
- aider ou inciter un tiers à commettre un ou plusieurs actes ou activités listés ci-dessus.

Le Client s'interdit également de :

- copier, modifier ou détourner tout élément appartenant à la société ou tout concept qu'elle exploite dans le cadre des Services,
- adopter tout comportement de nature à interférer avec ou détourner les systèmes informatiques de la Société ou porter atteinte à ses mesures de sécurité informatique,
- porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de la Société,
- commercialiser, transférer ou donner accès de quelque manière que ce soit aux Services, aux informations hébergées sur l'Application ou à tout élément appartenant à la Société.

Le Client est responsable des Contenus de toute nature qu'il diffuse dans le cadre des Services.

Le Client s'interdit de diffuser tout Contenu (cette liste n'est pas exhaustive) :

- portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes),
- portant atteinte aux droits de tiers (contenus contrefaisants, atteinte aux droits de la personnalité, etc.) et plus généralement violant une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- préjudiciable à des tiers de quelque manière que ce soit,
- mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- nuisibles aux systèmes informatiques de tiers.

Le Client est responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres Conducteurs. Il s'engage à agir avec discernement et respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie dans ses échanges avec les autres utilisateurs.

Le Client garantit à la Société contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations du Client. Le Client indemniser la Société du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

12. Obligations et responsabilité de la Société

La Société s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'elle est tenue à une obligation de moyens et à respecter la réglementation en vigueur.

12.1. Concernant la qualité des Services de la Société

La Société fait ses meilleurs efforts pour fournir au Client des Services de qualité. A cette fin, elle procède régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de ses Services et peut ainsi réaliser une maintenance dans les conditions précisées à l'article « *Maintenance* ».

La Société n'est néanmoins pas responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à ses Services qui auraient pour origine :

- des circonstances extérieures à son réseau (et notamment la défaillance partielle ou totale des serveurs du Client),
- de la défaillance d'un équipement, d'un câblage, de services ou de réseaux non inclus dans ses Services ou qui n'est pas sous sa responsabilité,
- de l'interruption des Services du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet,
- de l'intervention du Client notamment via une mauvaise configuration appliquée sur les Services,
- d'un cas de force majeure.

La Société est responsable du fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

Par ailleurs, elle ne garantit pas que les Services :

- soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts,
- étant standard et nullement proposés en fonction des contraintes personnelles du Client, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

12.2. Concernant la garantie de niveau de service de l'Application

La Société fait ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à l'Application 24h/24h et 7j/7j sauf en cas de maintenance planifiée dans les conditions définies à l'article « *Maintenance* » ou de force majeure.

12.3. Concernant la sauvegarde des données sur l'Application

La Société fait ses meilleurs efforts pour sauvegarder toutes données produites et/ou saisies par/sur l'Application. Sauf en cas de fautes avérées de la part de la Société, elle n'est néanmoins pas responsable de toute perte de données au cours des opérations de maintenance.

12.4. Concernant le stockage et la sécurité des données

La Société fournit des capacités de stockage suffisantes pour l'exploitation des Services.

La Société fait ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des données en mettant en œuvre des mesures de protection des infrastructures et de l'Application, de détection et prévention des actes malveillants et de récupération des données.

12.5. Concernant la publication de Contenus

La Société intervient en qualité de prestataire d'hébergement pour les Contenus que le Client met en ligne. En conséquence, elle n'est pas responsable de ces Contenus.

Si la Société reçoit une notification concernant un Contenu illicite, elle agira promptement pour le retirer ou en rendre son accès impossible, et elle pourra prendre les mesures décrites à l'article « *Sanctions en cas de manquement* ».

12.6. Concernant la mise en relation entre Conducteurs

La Société intervient en qualité de courtier dans les rapports entre le Client et les autres utilisateurs.

La Société ne pourra donc pas engager sa responsabilité dans le cadre de ces relations avec les autres utilisateurs, ni être partie à quelques litiges éventuels que ce soit.

12.7. Concernant la publicité sur l'Application

La Société peut publier et/ou envoyer au Client tous messages publicitaires ou promotionnels en le renvoyant notamment vers des plateformes tierces. La Société n'est néanmoins pas responsable de :

- la disponibilité technique et des contenus, produits et/ou services de ces plateformes,
- les relations du Client nouées par l'intermédiaire de ces plateformes.

12.8. Concernant le recours à la sous-traitance et la cession

La Société peut recourir à des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services, qui sont soumis aux mêmes obligations que les siennes dans le cadre de leur intervention. Elle reste néanmoins seule responsable de la bonne exécution des Services à l'égard du Client.

La Société peut se substituer toute personne qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations au titre de sa relation contractuelle avec le Client. Le cas échéant, elle informera le Client de cette substitution par tout moyen écrit.

13. Limitation de la responsabilité de la Société

La responsabilité de la Société est limitée aux seuls dommages directs avérés que le Client subit du fait de l'utilisation des Services. A l'exception des dommages corporels, décès et faute lourde, et sous réserve d'avoir émis une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant

la survenance du dommage, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée pour un montant supérieur au plafond de son assurance de responsabilité civile professionnelle.

14. Modes de preuve admis

La preuve peut être établie par tout moyen.

Le Client est informé que les messages échangés par le biais de l'Application ainsi que les données recueillies sur l'Application et les équipements informatiques de la Société constituent le principal mode de preuve admis, notamment pour démontrer la réalité des Services réalisés et le calcul de leur prix.

15. Modalités de traitement des données à caractère personnel

15.1. Dispositions générales

Les Parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires qui leur incombent en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version modifiée dite Loi Informatique et Libertés et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ensemble la « **Réglementation applicable** »).

Aux fins de gestion de la relation contractuelle entre les Parties, chaque Partie traite les données à caractère personnel de ses interlocuteurs chez l'autre Partie en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable, et ce pour la durée du présent Contrat. Ce traitement est nécessaire à la bonne exécution du présent Contrat et ne concerne que des données d'identification (notamment nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) des interlocuteurs.

Le personnel des Parties, leurs services chargés du contrôle (commissaire aux comptes notamment) et leurs sous-traitants pourront avoir accès aux données à caractère personnel collectées.

Ce traitement pourra donner lieu à l'exercice par les interlocuteurs des Parties de leurs droits prévues par la Réglementation applicable.

15.2. Traitements des données à caractère personnel par la Société en qualité de sous-traitant

Dans le cadre de la fourniture des Services, la Société est amenée à traiter des données à caractère personnel au nom et pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, tandis que le Client, lui agit en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable. Les caractéristiques des traitements sont décrites au sein d'un contrat de sous-traitance des données (DPA), distinct des présentes Conditions Générales. La Société mettra le DPA à disposition du Client sur première demande de ce dernier.

16. Confidentialité

Sauf accord écrit de l'autre partie, les Parties s'engagent respectivement à garder confidentiels, pendant la durée de leur relation contractuelle et 3 ans au-delà, toutes les informations relatives ou détenus par l'autre partie, dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de leur relation contractuelle.

Cette obligation ne s'étend pas aux informations :

- dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance,
- déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation de cette clause,
- qui auraient été reçues d'un tiers de manière licite,
- dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie dans le cadre de la relation contractuelle entre les parties.

Les informations confidentielles peuvent être transmises aux employés, collaborateurs, stagiaires, mandataires et cocontractants respectifs des parties, à condition qu'ils soient soumis à la même obligation de confidentialité.

17. Référence commerciale

Sauf autorisation expresse et préalable par tout moyen écrit, les parties ne pourront pas faire usage de leurs noms, marques et logos respectifs ainsi que des références à leurs sites internet, à titre de références commerciales.

18. Force majeure

Les parties ne peuvent être responsables des manquements ou retards dans l'exécution de leurs obligations contractuelles dus à un cas de force majeure survenu pendant la durée de leur relation. La force majeure recouvre :

- tout cas répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil et reconnu par la jurisprudence,
- les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, épidémies, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication.

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations pour un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les obligations sont suspendues dès réception de la lettre, et devront être reprises dans un délai raisonnable dès la cessation du cas de force majeure.

La partie empêchée reste néanmoins tenue de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par un cas de force majeure et de toute obligation de paiement.

19. Fin des Services

L'Abonnement doit être dénoncé au plus tard :

- 7 jours avant la fin de la Période en cours en cas d'Abonnement mensuel ;
- 30 jours avant la fin de la Période en cours en cas d'Abonnement annuel.

Pour mettre fin au Service, la Société doit adresser une demande aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de la Société* » ou à travers son Compte.

Le Client n'a plus accès à son compte à compter de la fin des Services.

20. Sanctions en cas de manquement

Le paiement du prix des Services ainsi que les obligations prévues à l'article « *Obligations et responsabilité du Client* » constituent des obligations essentielles.

En cas de manquement à ces obligations, la Société peut :

- suspendre ou supprimer l'accès du Client aux Services,
 - supprimer tout Contenu en lien avec le manquement,
 - publier sur l'Application tout message d'information que la Société juge utile,
 - envoyer au Client une lettre recommandée avec accusé de réception pour :
 - o mettre fin aux relations contractuelles entre lui et la Société, la résiliation prenant effet au jour de réception ou de première présentation de cette lettre,
 - o ou pour demander au Client de remédier au manquement dans un délai maximum de 7 jours calendaires. La résiliation prendra effet à l'issue de ce délai à défaut de régularisation du manquement.
- La résiliation entraîne la suppression du Compte du Client,
- avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites,
 - engager toute action judiciaire.

Ces sanctions sont sans préjudice de tous dommages et intérêts que la Société pourrait réclamer au Client.

21. Modification des Conditions Générales

La Société peut modifier ses Conditions Générales à tout moment et en informera le Client par tout moyen écrit (et notamment par email) 45 jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur.

Les Conditions Générales modifiées sont applicables lors du renouvellement de l'Abonnement du Client.

Si le Client n'accepte pas ces modifications, il doit résilier son Abonnement selon les modalités prévues à l'article « *Fin des Services* ».

Si le Client utilise les Services après l'entrée en vigueur de ses Conditions Générales modifiées, la Société considère que le Client les a acceptées.

22. Loi applicable et juridictions compétentes

Les Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de litige opposant le Client et la Société, et à défaut d'accord amiable dans les 2 mois suivant la première notification, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), sauf dispositions impératives contraires.